



**Le Collectif de lutte contre l'exploitation minière et le Global Justice Clinic ont exprimé, vendredi, leurs vives préoccupations par rapport à la nouvelle loi proposée par la Banque Mondiale (BM) au gouvernement haïtien sur l'exploitation des mines d'Haiti. Cette nouvelle loi s'inscrit dans une logique de libéralisation servant à enrichir les grandes compagnies multinationales au détriment des masses paysannes vivant déjà dans une situation d'appauvrissement très grave, selon Camille Chalemers, responsable de la Papda, membre du collectif.**

Le collectif s'est montré inquiet par rapport à une proposition de loi faite par la Banque Mondiale au gouvernement haïtien portant sur une rédefinition du code minier haïtien.

Comparé à la loi de 1976 sur l'exploitation minière, cette nouvelle loi dont un draft est déjà en circulation, s'inscrit dans une logique de libéralisation visant à favoriser les multinationales tout en continuant à appauvrir davantage les paysans, a dénoncé le professeur Camille Chalemers.

Toute modification au niveau de la loi de 1976 doit se faire dans le cadre d'une large concertation entre tous les secteurs du pays vu que ce cadre juridique aura des impacts sur l'avenir collectif du peuple haïtien, a exigé le Collectif qui reunit des organisations telles la PAPDA, MODEP, POHDH, DOP, Tèt kole ti Peyizan Ayisyen.

Le secrétaire exécutif de la plateforme (PAPDA) dénonce la Banque Mondiale qui, dit-il, est à la fois juge et partie quand elle prête de l'argent à l'une des compagnies qui exploitent des mines dans le Nord et travaille en même temps sur le code minier.

La proposition de la loi de BM donne la possibilité au Bureau des Mines et de l'Énergie de signer directement avec les compagnies d'exploitation sans passer par le Parlement, ce qui est contraire à la loi haïtienne sur le dossier, ont dénoncé les membres du Collectif.

Le collectif et le Global Justice Clinic dénoncent l'absence d'informations sur ce que font les 9 entreprises qui ont entamé des explorations au Niveau du Grand Nord.

M. Chalmers croit qu'il s'agit d'une grande irresponsabilité de l'État faisant croire que le secteur minier sera l'une de ses priorités sans pour autant créer les conditions nécessaires pour que la nation soit en mesure de gérer ces richesses et d'en jouir pleinement.

Pour sa part, Margaret Satterhwaite, directrice de Global Justice Clinic reproche à la Banque Mondiale, les compagnies d'exploitations et l'État haïtien le fait d'exclure la population haïtienne dans les pourparlers et les décisions relatives à l'exploitation des mines dans leurs communautés.

Après maintes visites sur le terrain, le Global Justice Clinic dit constater que la majorité des paysans ne sont pas même en mesure de lire les contrats que leurs soumettent les compagnies pour exploiter leurs terres pour trouver des mines.

Dans ce contrat, il est même mentionné que les terres des paysans peuvent être dégradées voire détruites au moment de l'exploitation. Ces derniers n'ont rien compris parce qu'ils ne savent pas lire et aucune explication ne leurs ont été fournie, a déploré Mme Satterthwaite.